



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN)
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI)**

Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008

Point 6 : Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)

**PROTECTION DU SPECTRE DES FRÉQUENCES AÉRONAUTIQUES
(APERÇU DE LA CMR-07 ET PRÉPARATION DE LA CMR-11)**

(Note présentée par le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo, États membres de l'ASECNA)

SOMMAIRE

La présente note donne un aperçu des activités entreprises par l'ASECNA dans le cadre de la préparation de la CMR-07 de l'UIT, résume quelques-uns des résultats de cette conférence et propose de créer un sous-groupe régional spécialisé qui serait chargé de la protection du spectre des fréquences aéronautiques en prévision de la CMR de 2011.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 4.

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (CMR-07), tenue à Genève du 22 octobre au 16 novembre 2007, était très importante pour les fournisseurs de services de navigation aérienne puisque le spectre des fréquences aéronautiques nécessaires pour assurer les services de navigation aérienne est de plus en plus convoité.

1.2 Dans le cadre des préparatifs de cette importante conférence, l'ASECNA a organisé, en coordination avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) française, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) (France) et Eurocontrol, un séminaire sur le thème **CMR-07 : les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques**, qui a eu lieu du 6 au 8 février 2007, à l'hôtel Ngor Diarama de Dakar. Les fournisseurs de services de navigation aérienne des États voisins de l'ASECNA étaient invités à y participer.

1.3 Ont également assisté au séminaire le Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale de l'OACI, le Bureau régional de l'UIT à Dakar, l'Administration de l'aviation civile de la Gambie (GCAA), l'Office national des aéroports du Maroc (ONDA), l'Agence pour la gestion de l'espace aérien du Nigéria (NAMA), l'Agence de régulation des télécommunications et des postes du

Sénégal (ARTP), un représentant de chacun des États membres de l'ASECNA et des experts du siège de l'ASECNA.

1.4 Au total, plus d'une centaine de personnes ont participé au séminaire.

2. ANALYSE

2.1 La réunion s'est concentrée sur les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques dans le domaine technique et institutionnel.

2.2 L'attention des participants a été tout particulièrement appelée sur l'importance de la collecte et de l'enregistrement des fréquences aéronautiques, la lutte contre le brouillage, les mesures de coordination nationales, régionales et internationales à prendre pour protéger le spectre aéronautique et les préparatifs de la CMR-07.

2.3 La position de l'OACI a été présentée et expliquée par le Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale, puis examinée.

2.4 La réunion a formulé cinq conclusions reposant sur l'engagement à prendre certaines mesures et 16 recommandations s'adressant à l'ASECNA et aux dirigeants des fournisseurs de services de navigation aérienne.

2.5 Certaines des conclusions et recommandations issues de l'atelier pourront être partagées dans un cadre régional, sous la direction de l'OACI.

2.5.1 **Conclusions et recommandations proposées pour améliorer la gestion du spectre des fréquences interne et préparer la CMR-07**

2.5.1.1 Ces conclusions et recommandations ont trait aux mesures concrètes que pourraient prendre les centres et les sièges de l'ASECNA, notamment en ce qui concerne :

- a) la méthode d'assignation des fréquences ;
- b) l'enregistrement des fréquences ;
- c) l'appui aux démarches faites par les administrations de l'aviation civile auprès des organismes nationaux de réglementation des télécommunications ;
- d) l'analyse et l'enregistrement du brouillage local.

2.5.1.2 Le séminaire a également souligné la nécessité de moderniser les outils de gestion du spectre des fréquences : formulaires d'enregistrement, gestion du spectre des fréquences, bases de données, formation.

2.5.2 **Conclusions et recommandations proposées pour améliorer la gestion du spectre des fréquences dans la région et préparer la CMR-07**

2.5.2.1 Ces conclusions et recommandations s'appliquent aux mesures qui pourraient être prises dans un cadre de coopération à l'échelon régional, notamment en ce qui concerne :

- a) la coordination régionale pour prévenir, déceler et supprimer le brouillage ;
- b) le partage de l'expérience acquise dans le domaine de la gestion du spectre des fréquences ;

- c) l'amélioration de la coopération avec l'UIT et l'Union africaine des télécommunications (UAT) en participant aux réunions de radiocommunications ;
- d) l'amélioration de la coopération entre l'OACI, l'UIT, l'UAT et les autorités de l'aviation civile ;
- e) la protection des fréquences assignées aux communications aéronautiques par satellite ;
- f) le soutien à la position de l'OACI dans le cadre des préparatifs régionaux en vue de la CMR-07.

3. RÉSULTATS

3.1 Vu l'importance du spectre des fréquences aéronautiques, *qui est la principale source de données brutes pour les systèmes CNS/ATM et donc pour la sécurité de la navigation aérienne*, il a été jugé utile d'organiser ce séminaire afin de :

- a) de permettre aux équipes techniques et opérationnelles de l'ASECNA de connaître les points de vue de différentes autorités réglementaires (l'ARTP pour le Sénégal, Eurocontrol pour l'Europe, l'Agence nationale des fréquences pour la France et l'UIT et l'OACI comme institutions des Nations Unies) et d'agir sur la base des mêmes informations ;
- b) de partager avec les autres fournisseurs de services de navigation aérienne l'expérience acquise dans le domaine de la gestion des fréquences aéronautiques ;
- c) d'ouvrir la voie à la coopération régionale pour défendre les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques.

3.2 Chaque participant a ensuite communiqué les résultats du séminaire à son administration de l'aviation civile et à son organisme national de réglementation des télécommunications afin que les problèmes locaux d'utilisation du spectre des fréquences aéronautiques soient pris en compte dans la position de l'OACI pour la CMR-07.

3.3 L'ASECNA a participé à deux réunions du Groupe de travail F du Groupe d'experts des communications aéronautiques (ACP), tenues au Caire et à Nairobi, et a assisté à la CMR-07 durant deux semaines. Pendant la Conférence, les administrations et organisations du Bureau WACAF (Cameroun, Ghana, Nigéria, Mauritanie et ASECNA) ont appuyé la position de l'OACI en participant à la réunion technique sur la protection des fréquences aéronautiques.

3.4 L'OACI a obtenu deux résultats importants à la CMR-07, particulièrement pour la Région AFI :

- a) la protection (contre les IMT) de la bande C (3,4 – 4,2 GHz) utilisée par les fournisseurs de communications par satellite en région tropicale ;
- b) l'adoption de la Recommandation [COM4/A] (CMR-07) demandant que l'aviation civile des pays en développement utilise principalement les fréquences du service fixe par satellite (SFS), ainsi que d'autres dispositions concernant les questions critiques pour l'aviation soumises par l'OACI à la CMR-07.

3.5 À noter que la Région AFI ne possède aucun sous-groupe spécialement chargé de s'occuper de l'emploi des fréquences par l'aviation civile et de leur protection, fréquences qui sont de

plus en plus menacées par la croissance des nouvelles technologies utilisées pour l'information et les communications autour des aéroports.

3.6 Le Groupe de travail F de l'OACI est déjà en train de préparer la position de l'OACI pour la CMR-2011.

3.7 La Région AFI doit aussi commencer à préparer cette conférence en traitant des cas réels concernant la gestion du spectre des fréquences pour la navigation aérienne.

4. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

4.1 La réunion est invitée à :

- a) noter les renseignements qui figurent dans la présente note de travail ;
- b) examiner, amender et approuver les propositions de l'ASECNA concernant la nécessité de créer un sous-groupe spécialisé qui serait chargé de collecter les données relatives à la protection du spectre des fréquences aéronautiques et de lutter contre le brouillage sous la direction de l'OACI ;
- c) appuyer la position de l'OACI pour la CMR-11 en travaillant étroitement avec les autorités de l'aviation civile et les organismes nationaux de réglementation des télécommunications ;
- d) formuler les décisions appropriées à ce sujet.

— FIN —